



N° de référence: BAFU-D-C7613401/194

Promotion des technologies environnementales (UTF)

Tarifs salariaux maximaux pour les projets UTF à partir du 1^{er} janvier 2021

Les tarifs salariaux maximaux pour les projets UTF s'appliquent aux institutions de recherche ainsi qu'aux entreprises.

Ces tarifs salariaux maximaux se basent sur une durée de travail de 1824 heures par personne et par année. Les tarifs sont définis pour différentes catégories de personnel. Le tarif horaire ne peut pas être modifié en cours du projet.

Les tarifs salariaux maximaux pour les projets UTF sont:

Catégorie	Fonction/ travail ¹⁾	Tarif (brut) ²⁾
A ³⁾	Chef / cheffe de projet, remplaçant/e chef / cheffe de projet, scientifique expérimenté/e	CHF 128.-/h max.
B	Collaborateur / collaboratrice scientifique	CHF 94.-/h max.
C	Technicien/ne	CHF 85.-/h max.
D	Doctorant/e	CHF 55.-/h max.
E	Stagiaire	CHF 28.-/h max.

¹⁾ La fonction est déterminante pour le choix du tarif salarial. Une personne peut exercer plusieurs fonctions à des tarifs différents

²⁾ y compris 20% de contributions sociales et 15% d'overhead

³⁾ La catégorie A représente un tarif mixte entre les trois fonctions qui lui sont associées

26.01.2021